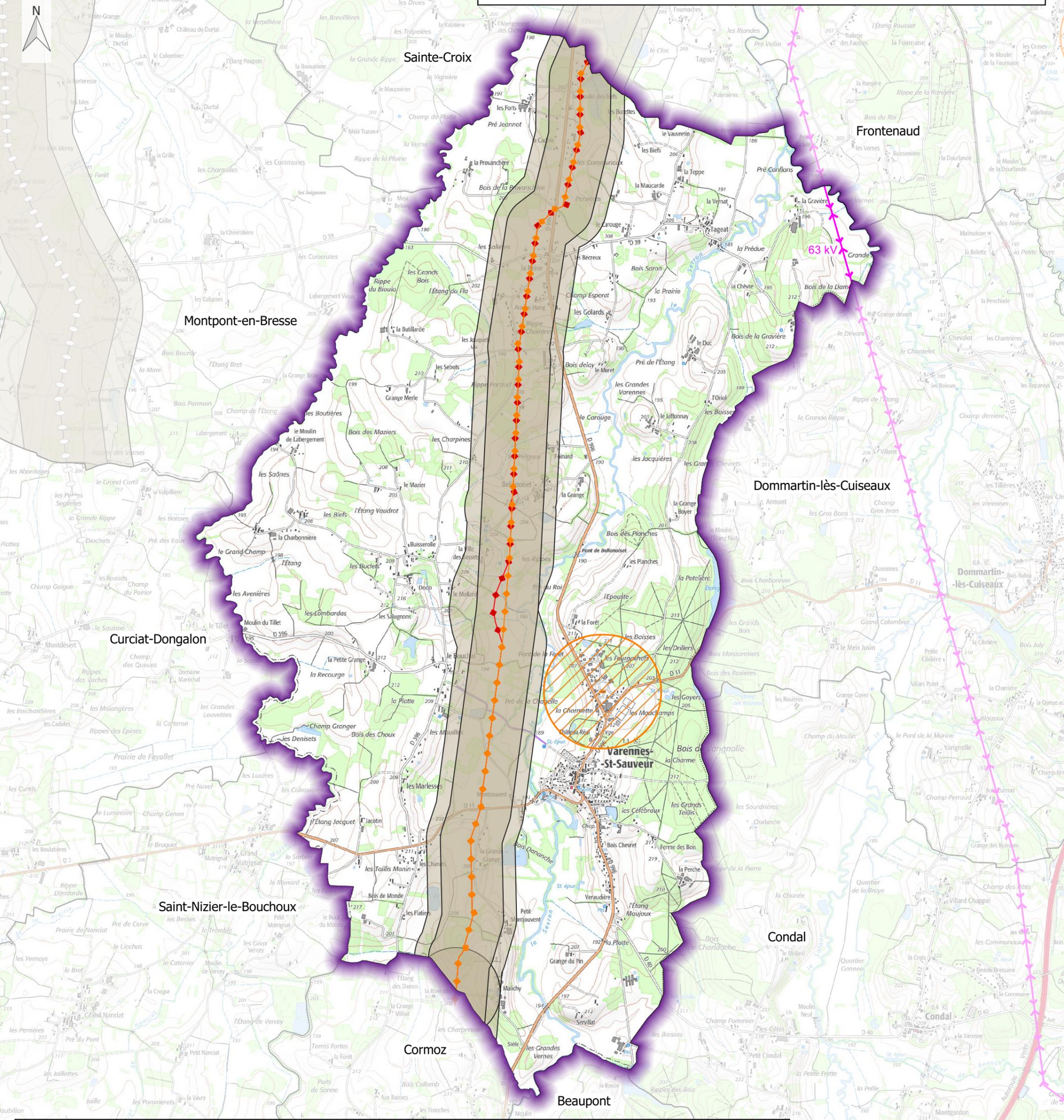


Plan des servitudes d'utilité publique (AC1, I1, I3, I4)

-  AC1: servitudes de protection des monuments historiques(assiette)
-  AC1: monuments historiques(générateur)
-  I1: servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I3: servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques
-  Carling-Viriat
-  Etel
-  I4: servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques(cette servitude s'applique au réseau de distribution bien que non reportée au plan)



Servitude I1:
Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

